

# REUNION DU 26 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six avril à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. DESLANDES Jean-Louis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : *Le 20 avril 2018*

Présents : Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX, M. FREULON, Mme ALLARD, Mme PLANCHENAULT, M. BARBOT Pierrick, Mme BRUNET, Mme PITON, M. MEIGNAN, Mme LOUIS-FRANÇOIS.

Absents excusés : M. LETHIELLEUX, M. BOURGEAU, M. BARBOT Henri,

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Juanita

## COMMISSIONS

---

### VIE ASSOCIATIVE

a) Manifestation Octobre Rose

Mme FOUCHER Maire Adjoint, donne un compte rendu de la réunion du 25 avril dernier. Elle précise que le projet prend forme, le programme de la manifestation est en cours d'élaboration (courses, randonnées, ...).

b) Cérémonie du 8 mai

Le rendez-vous est fixé à 11 h Place de la mairie, le mardi 8 mai, dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la mairie.

c) Salle de sport CR Visite commission sécurité du 18 avril

M. MEIGNAN Conseiller Municipal informe le Conseil que le sapeur-pompier préventionniste et les membres de la commission ont émis un avis favorable à la poursuite des activités de l'établissement.

### ENVIRONNEMENT

a) Lutte contre les chenilles processionnaires

M. DRIANCOURT, Maire de Chateaufort-sur-Sarthe propose aux communes voisines, une action coordonnée contre les chenilles du pin.

M. le Maire va contacter M. le Maire de Chateaufort

b) M. FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion de la Commission.

### VIVRE ENSEMBLE

a) Repas bio - Informations

Mme LOUIS-FRANÇOIS Conseillère Municipale informe le Conseil sur l'avancée du projet en partenariat avec la Commune de Chateaufort.

b) Rencontre avec les enseignantes

M. Le Maire donne un compte rendu de la rencontre avec les enseignantes, concernant le déroulement de la Fête des Prix. Le Conseil souhaite que la distribution des prix reste un moment solennel. La Commission Vie Associative est chargée d'en informer l'Association des Parents d'Elèves.

### BATIMENTS

a) Projet travaux Mairie

M. FREULON Maire Adjoint, informe le Conseil que le dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux n'a pas été retenu. Trois hypothèses s'offrent à la Commune :

abandonner le projet – Ne réaliser que la rampe d'accès et les WC ou poursuivre le projet qui serait financé par un emprunt. La Commission va mener une réflexion autour de ses trois possibilités.

## DELIBERATIONS

---

### COMMUNE

#### 1- VALIDATION APD Amélioration de l'accessibilité et de la fonctionnalité de la Mairie.

Le sujet est reporté

#### 2- MAITRISE D'ŒUVRE Amélioration de l'accessibilité et de la fonctionnalité de la Mairie

Monsieur FREULON Maire adjoint, informe le Conseil que la phase 1 : Diagnostic et la phase 2 : APS ont été réalisées. Conformément à l'article 8.3 du CCAP, il présente ensuite l'avenant n° 1 au Marché de maîtrise d'œuvre :

Avenant N° 1	Montant de base H.T.	Avenant n° 1	Nouveau montant
Maitrise d'Œuvre	31 845,00 €	-3 204,70 €	28 640,30 €
TVA 20 %	6 369,00 €	640,94 €	5 728,06 €
Total TTC	38 214,00 €	-3 845,64 €	34 368,36 €
Répartition H.T.			
<i>Cotraitant n°1</i>			
Yves HUBERT	19 593,01 €	-2 064,03 €	17 528,98 €
<i>Cotraitant n°2</i>			
Fabrice HUBERT	4 724,99 €	-419,43 €	4 305,56 €
<i>Cotraitant n°3</i>			
BatiMgie	7 527,00 €	-721,24 €	6 805,76 €
Total	31 845,00 €	-3 204,70 €	28 640,30 €

Il propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique et amélioration de l'accessibilité de la Mairie comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents :

- approuve l'avenant n° 1 au Marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique et amélioration de l'accessibilité de la Mairie.
- autorise Monsieur le Maire ou un des Adjointes à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018.

#### 3- MARCHE PUBLIC TRAVAUX Amélioration de l'accessibilité & de la fonctionnalité de la Mairie

Le sujet est reporté

#### 4- BAIL MULTISERVICES « LES AMANDIERS »

Monsieur Le Maire, informe le Conseil que M. CHEVRAY Loïc a adressé par voie d'huissier, une offre de renouvellement du bail commercial « commerce multiservices » Les Amandiers sis 8 Place de la Mairie à Juvardeil, en date du 16 avril 2018.

Il expose que

- le bail a été consenti pour 9 années entières et consécutives commençant à courir le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et venant à expiration le 31 août 2018,

- M. CHEVRAY Loïc demande de renouveler son bail aux charges et conditions initial, sauf à majorer le montant du loyer dans les conditions prévues par la Loi (augmentation suivant l'indice INSEE).

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des clauses particulières et des clauses générales contenues dans le bail à renouveler et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

1- de renouveler le bail à Monsieur CHEVRAY Loïc pour une durée de neuf années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 le local commercial « Multiservices » Les Amandiers sis 8 Place de la Mairie ;

2- de maintenir les charges et conditions initiales, sauf à majorer le montant du loyer, en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE.

5- **COLLEGE JACQUES PREVERT** sollicite une subvention pour le spectacle « Un gamelan sur l'eau »

Mme FOUCHER Maire Adjoint, dépose sur le bureau le dossier de demande de subvention du Collège Jacques Prévert à CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE.

Elle expose que le Collège Jacques Prévert souhaite proposer les 14 et 15 juin 2018 des représentations de spectacles au fil de l'eau « Gamelan sur l'eau » à l'ensemble des élèves des écoles primaires de la zone de recrutement du collège.

Elle précise que :

- le Collège sollicite une participation financière de 2 € par élève,
- 58 élèves de l'école publique Paul Gauguin sont conviés à la représentation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** de verser au Collège Jacques Prévert de Châteauneuf-sur-Sarthe, une participation financière de 116 € pour la réalisation des représentations de spectacles au fil de l'eau « Gamelan sur l'eau ».

6- **RENOUVELLEMENT CONVENTION DE DECOUVERT** 50 000 € échéance 21 juin

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2018,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après avis favorable du Receveur Municipal

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

**Article 1** : de renouveler le crédit de trésorerie de 50 000 Euros.

**Article 2** : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

**Article 3** : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

7- **DIA** 12 rue de la Perrière

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section E n° 1188, sise 12 rue de la Perrière.

8- **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES**

Suite aux remarques de la DGFIP sur l'arrondi du pourcentage de la taxe foncière, le Conseil **DECIDE** de voter les taux d'imposition de l'année 2018 des trois taxes directes locales ci-dessous :

Taxe d'habitation	: 15.99 %
Taxe Foncière (Bâti)	: 22.47 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	: 44.09 %

**9- PROJET CONVENTION VOIRIE**

Le sujet est reporté

**10- Nouveaux Statuts de la CCVHA**

Les modifications statutaires relatives aux compétences de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ont été adressées aux Conseillers Municipaux, (arrêté préfectoral n° DRCL/BI/2018).

**11- Conférence des Maires et Conseil Communautaire du 12 avril**

M. FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu du Conseil Communautaire du 12 avril

Monsieur Le Maire donne un compte rendu de la conférence des Maires

**QUESTION DIVERSE**

---

**DIA** 6, rue du Port-Joret

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée section D n° 807, sise 6, rue du Port Joret.